

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Tunisienne des Industries Pneumatiques-STIP- et du public que la société concernée a adressé au CMF le courrier suivant :

« La STIP a engagé les travaux de contrôle de ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2010 par Messieurs les commissaires aux comptes.

Etant donné la spécificité particulière de l'arrêté des ces états financiers au 30/06/2010 (Restructuration financière de la STIP), les travaux y afférents seront clôturés au cours du mois de septembre 2010.

Après approbation par le conseil d'administration de la STIP qui se tiendra ultérieurement une copie des états financiers arrêtés au 30/06/2010, accompagnée du rapport des commissaires aux comptes, vous sera transmise pour publication».

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil du Marché Financier a décidé de suspendre le titre STIP de la cotation à partir du mercredi 08 septembre 2010, et ce, jusqu'à la publication des informations nécessaires à la protection des investisseurs et au bon fonctionnement du marché.